

POUR L'ÉCOLE  
DE LA CONFIANCE

# #JRN mai 2019 Strasbourg





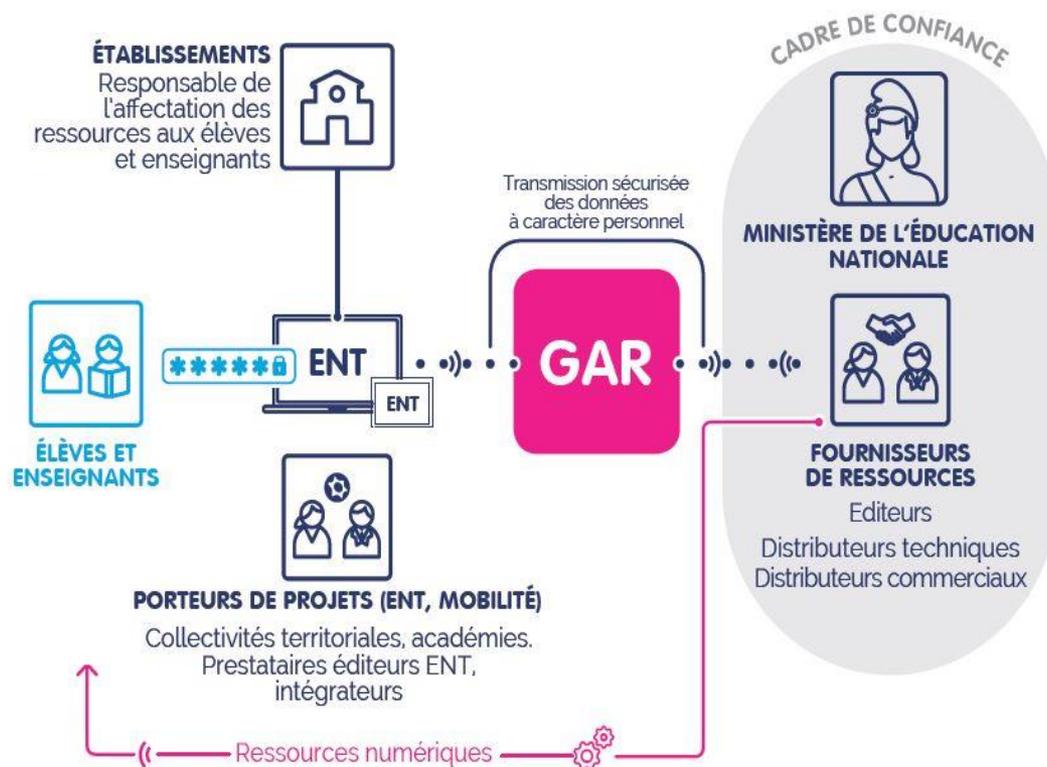
# Atelier GAR, DANE et DNE

1. Point objectifs du GAR et du déploiement des éditeurs et des ressources GAR
2. Nouvelles fonctionnalités offertes aux Responsables d'Affectation :
  - ❖ Evolutions GAR (V3,0, V3,1, V3,2)
  - ❖ Accès aux statistiques de l'établissement dans le portail GAR
  - ❖ Organisation support d'assistance : support académique pour tous les enseignants et support GAR
3. GAR et RGPD
  - ❖ Arrêté GAR, bilan Cnil
  - ❖ Les données à caractère personnel, la valeur des données
  - ❖ Infos registre RGPD de l'établissement

Écoute des attentes des Responsables d'Affectation

# Les grands principes

Un facilitateur d'accès aux ressources numériques dans un cadre juridique porté par le MEN, conforme au RGPD



## OBJECTIFS

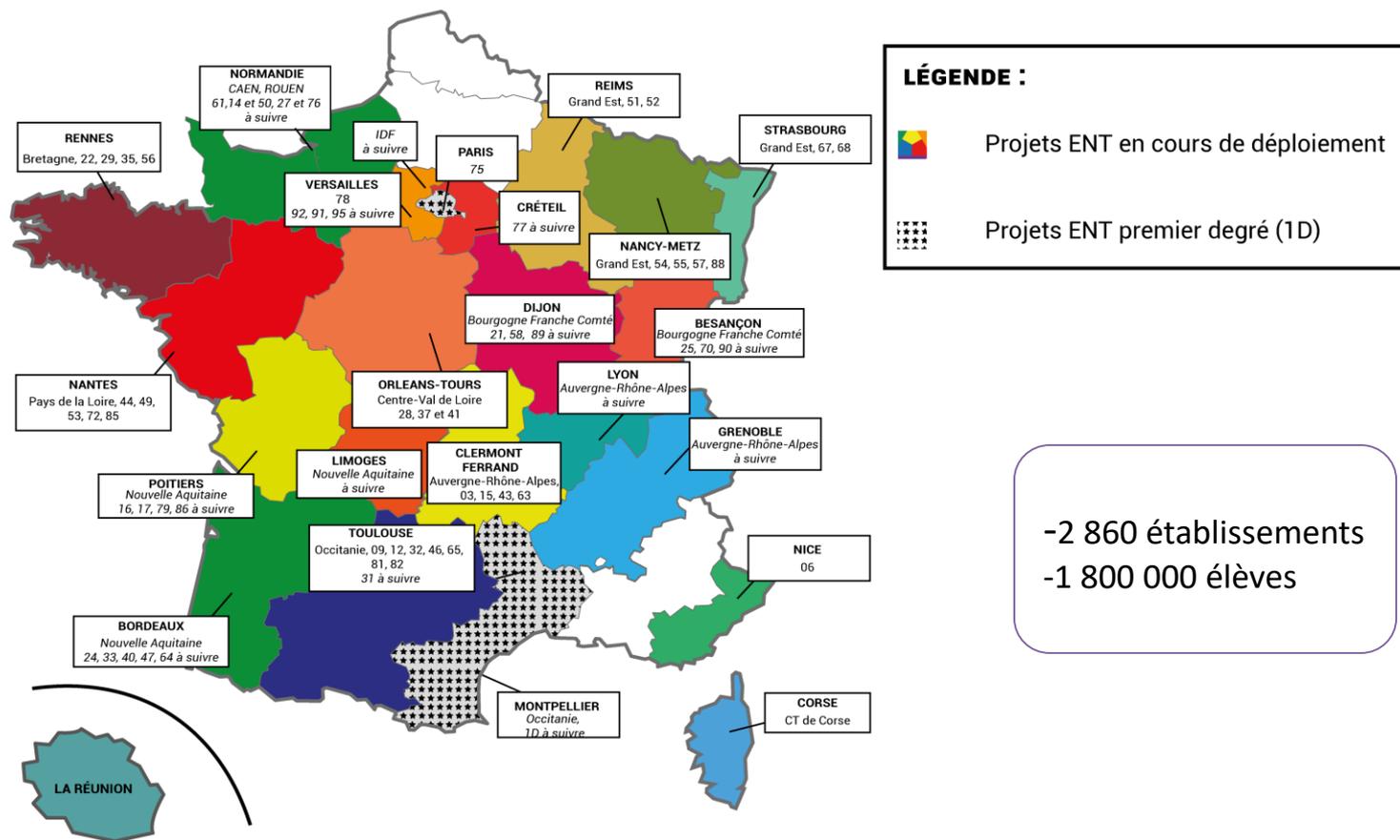
- Accompagner le développement des usages des ressources numériques
- Garantir la protection des données à caractère personnel des élèves et des enseignants

# Point sur le déploiement du GAR

## Prévisionnel à partir de septembre 2019

### Gestionnaire d'Accès aux Ressources

Carte du déploiement par projets ENT pour le premier et le second degré



# Déploiement des éditeurs avril 2019

## FOURNISSEURS DE RESSOURCES NUMÉRIQUES POUR L'ÉCOLE



# Editeurs en cours d'accrochage au GAR



PHILHARMONIE  
DE PARIS

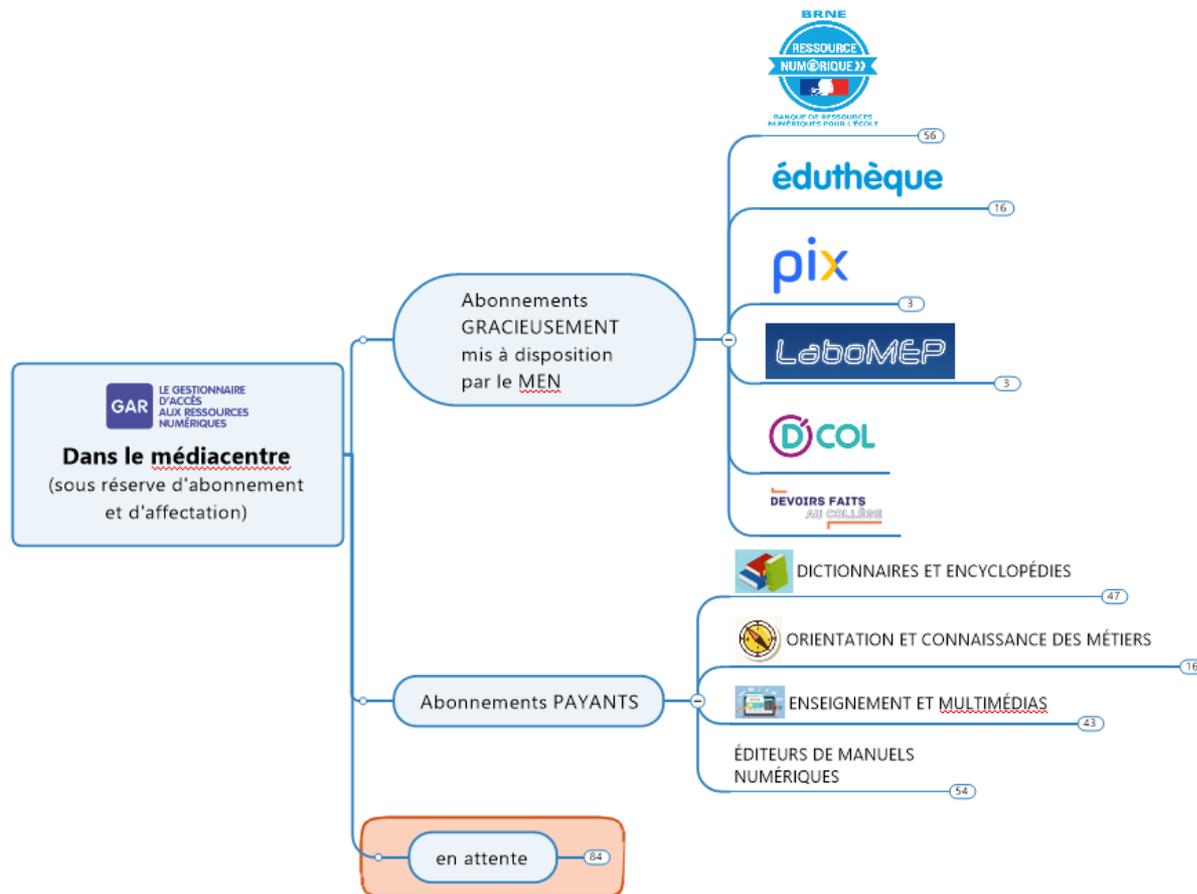


# Cartographie des ressources du médiacentre

## Merci à l'académie de Reims, entre autres documents académiques

<https://dane.ac-reims.fr/index.php/former-accompagner/organiser-un-cafe-numerique/item/194-les-ressources-numeriques-ress-num>

Carte des ressources numériques accessibles dans le médiacentre de l'ENT (en constante évolution)



Export docx mis à disposition pour vos personnalisations éventuelles

Liste des titres compatibles GAR (mars 2019)



# Atelier GAR, DANE et DNE

## 1. Point objectifs du GAR et du déploiement des éditeurs et des ressources GAR

## 2. Nouvelles fonctionnalités offertes aux Responsables d'Affectation :

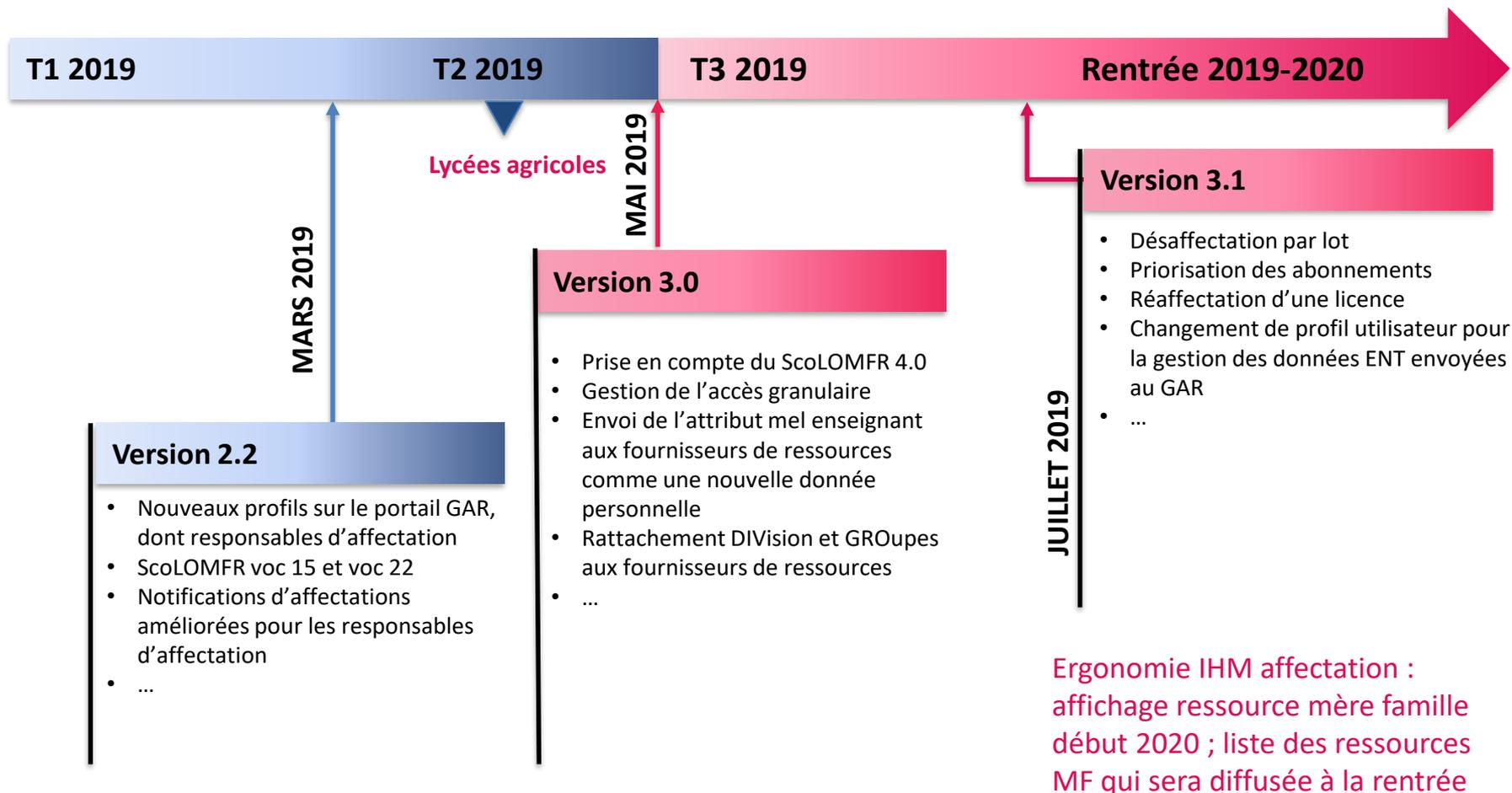
- ❖ Evolutions GAR (V3,0, V3,1, V3,2)
- ❖ Accès aux statistiques de l'établissement dans le portail GAR
- ❖ Organisation support d'assistance : support académique pour tous les enseignants et support GAR

## 3. GAR et RGPD

- ❖ Arrêté GAR, bilan Cnil
- ❖ Les données à caractère personnel, la valeur des données
- ❖ Infos registre RGPD de l'établissement

Écoute des attentes des Responsables d'Affectation ?

# Calendrier des évolutions du GAR, vue RA



# Version 2.2 – mars 2019

- Nouveaux profils sur le portail GAR

- Responsable d'affectation, chef d'établissement ou responsable délégué
- Responsable national ou académique/départemental de ressources numériques
- Responsable de projet ENT (maîtrise d'ouvrage du projet)

## Responsable d'affectation

- > accès depuis l'ENT à l'interface web d'affectation
- > accès depuis la console d'affectation au portail GAR pour consulter :
  - les statistiques du ou des établissements dont il a la charge ;
  - les abonnements aux ressources pour le ou les établissements dont il a la charge.

- ScoLOMFR v4.0 (élargissement des vocabulaires 15 domaines d'enseignement et 22 enseignements détaillés )

- Notifications d'affectations améliorées pour les responsables d'affectation

## Version 3.0– mai 2019

- Prise en compte du ScoLOMFR 4.0 (et ajout disciplines enseignement agricole)
  - **Gestion de l'accès granulaire** : possibilité d'accès direct à un « granule » depuis tout service de l'ENT pour une ressource GAR dont l'éditeur a indexé toutes ses ressources granulaires...
  - **Envoi de l'attribut mel enseignant aux fournisseurs de ressources** comme une nouvelle donnée personnelle\*
  - **Rattachement des groupes ad hoc aux divisions** associées envoyé aux fournisseurs de ressources
- \* Le mel enseignant (s'il est présent dans les données ENT) doit servir exclusivement au fonctionnement de la ressource (envoi de notification de travaux d'élèves par exemple), et en aucun cas pour un contact direct de l'éditeur avec l'enseignant.

## Version 3.1– juillet 2019

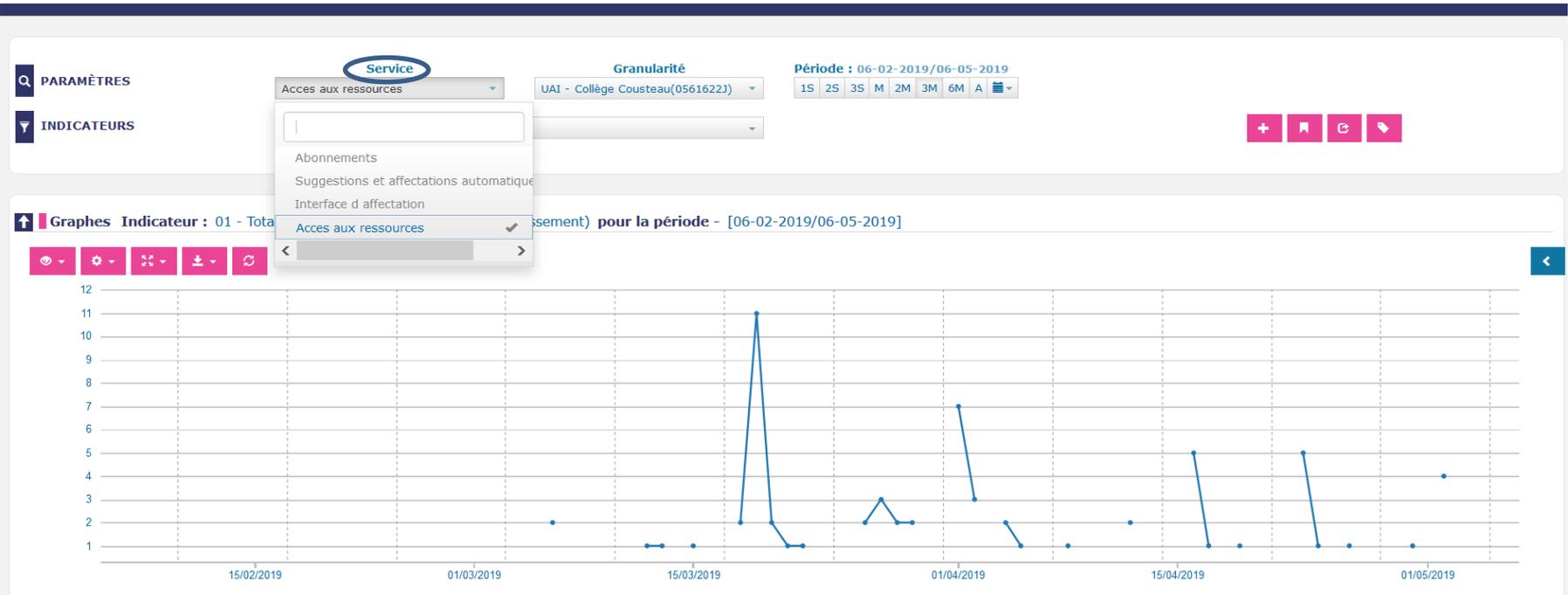
- **Désaffectation par lot** : il sera possible de désaffecter une ressource pour une classe entière
  - **Priorisation des abonnements** : suite à une recherche lorsque la page de visualisation des abonnements sera affichée dans la console d'affectation, l'abonnement avec la date de fin de validité la plus lointaine apparaîtra en premier
  - **Réaffectation d'une licence** : auparavant lorsqu'un élève quittait l'établissement l'abonnement de la ressource était perdu, désormais il sera possible de réaffecter une licence.
- \*\* Pour l'affichage de la ressource mère de famille un visuel spécifique sera disponible pour début 2020. Une liste des ressources MF sera fournie pour la rentrée scolaire.

# Le module statistiques, quel périmètre ?

- Le responsable d'affectation, chef d'établissement ou responsable délégué, a accès aux statistiques de son établissement
- Les statistiques sont agrégées selon les règles de protection des données à caractère personnel
- Le responsable académique et ou départemental a accès aux statistiques d'accès agrégées de son périmètre déclaré
- Une fiche sera ajoutée au guide utilisateur version 2019, disponible dès mi juin

# Le module statistiques, un outil de pilotage

L'accès au module de statistiques s'effectue également depuis le portail GAR. Le lien d'accès aux statistiques est dans le menu ▼ à droite en haut de votre écran..



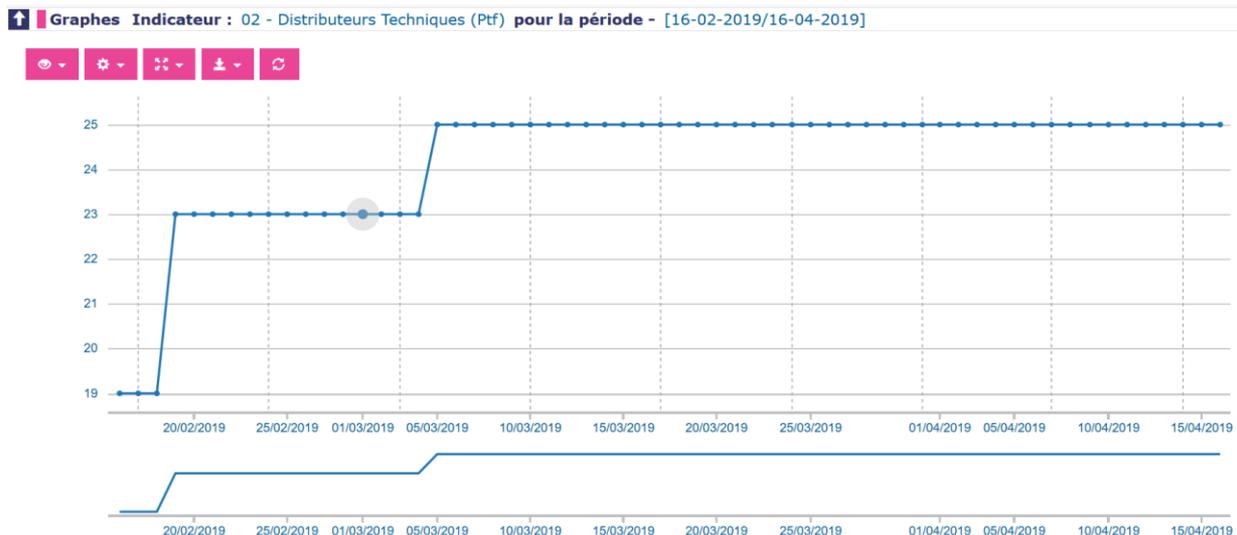
# Le module statistiques, un outil de pilotage

- ❑ Le module de statistiques offre un large panel de paramètres et d'indicateurs, à sélectionner, pour obtenir les données correspondant à vos besoins : aux abonnements, réalisés pour votre établissement, à l'utilisation de l'interface d'affectation, à l'accès aux ressources.
- ❑ De nombreuses fonctionnalités vous permettent de moduler l'affichage des statistiques : vous pouvez sélectionner la période (cf. encadré bleu) et également choisir l'option « granularité » (cf. encadré rose) pour filtrer les données, selon l'échelle de précision souhaitée.



# Le module statistiques, un outil de pilotage

- ❑ Les données liées aux statistiques sont également accessibles et téléchargeables dans la partie données en bas de chaque écran.



**Données** Indicateur : 02 - Distributeurs Techniques (Ptf) pour la période - [16-02-2019/16-04-2019]

Indicateur	Row	10-04-2019	11-04-2019	12-04-2019	13-04-2019	14-04-2019	15-04-2019	16-04-2019
02 - Distributeurs techniques (ptf)		25	25	25	25	25	25	25
04 - Ressources (ptf)		124	124	124	124	124	124	124

# Nouvelle organisation support d'assistance à la rentrée 2019

- ❑ Les responsables d'affectation ont eu trop de charge de travail cette année avec les questions d'assistance aux utilisateurs
- ❑ En conséquence dans les 3 académies du Grand Est l'assistance académique va proposer un service à tous les enseignants qui sera interfacé avec le support GAR et les autres supports (ENT, LDE, éditeurs)
- ❑ Votre DANE reviendra vers vous pour plus d'informations



# Atelier GAR, DANE et DNE

1. Point objectifs du GAR et du déploiement des éditeurs et des ressources GAR
2. Nouvelles fonctionnalités offertes aux Responsables d'Affectation :
  - ❖ Evolutions GAR (V3,0, V3,1, V3,2)
  - ❖ Accès aux statistiques de l'établissement dans le portail GAR
  - ❖ Organisation support d'assistance : support académique pour tous les enseignants et support GAR
3. GAR et RGPD
  - ❖ Arrêté GAR, bilan Cnil
  - ❖ Les données à caractère personnel, la valeur des données
  - ❖ Infos registre RGPD de l'établissement

Écoute des attentes des Responsables d'Affectation

# Un arrêté publié par le MEN en prolongation du cadre de confiance des ENT, une délibération Cnil (sept 17)



L'arrêté GAR va être modifié pour l'intégration des lycées agricoles suite à un accord avec le MAA

## Extrait

*Article 1 – Le ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche est autorisé à mettre en œuvre dans les écoles, les établissements publics locaux d'enseignement (EPL) et les établissements d'enseignement privés sous contrat un traitement de données à caractère personnel dénommé « gestionnaire d'accès aux ressources » (GAR) ayant pour objet de permettre l'accès des élèves et des enseignants à leurs ressources numériques et services associés dans un cadre de confiance via un espace numérique de travail (ENT) ou un équipement mobile.*

# La valeur des DCP (Données à caractère personnel)

## Fiche ScoLOMFR

```
<lom:description uniqueElementName="description">
```

```
<lom:string>
```

Attributs GAR : [UAI] Code établissement ; [IDO] Id opaque ; [PRO] Profil ; [DIV] Division(s) ; [GRO] Groupe(s) ; [CIV] Titre de civilité ; [NOM] Nom d'usage ; [PRE] Prénom usuel

```
</lom:string>
```

```
</lom:description>
```

## Console d'affectation



GAR

### Matière

Statut : visible

Éditeur : )5952\_000000000000000000

Distributeur technique : Diffu-G - 3 )000000

Type : manuels numériques

Demande validée

Date de la demande : 17/04/2019

Type DCP : 4

Catégorie GAR : 4

ATTRIBUTS VALIDÉS : [Code établissement](#) [Division\(s\)](#) [Groupe\(s\)](#) [Id opaque](#) [Nom d'usage](#) [Profil](#) [Prénom usuel](#)

- Les DCP sont les données envoyées par le GAR aux éditeurs, après validation au national de la pertinence de ces données pour le fonctionnement de la ressource.
- Un contrôle de la conformité applicative de la ressource est également réalisée par le GAR avant de mettre la ressource à disposition des établissements.
- Le GAR peut activer un bouton rouge pour bloquer la ressource si un problème de conformité est avéré.

# Premier bilan Cnil

## Après quasiment deux ans de service le bilan Cnil est positif

- Le GAR permet bien de respecter le principe de minimisation et de proportionnalité des données à caractère personnel envoyées aux éditeurs : sur plus de 8000 ressources **seulement 10% environ demandent le nom et le prénom de l'utilisateur**, par exemple pour que l'enseignant puisse identifier des travaux d'élèves. Pour les autres ressources ces données ne sont donc pas envoyées.
- Le GAR a mis en place une instance de dialogue centralisée avec tous les éditeurs qui permet de vérifier la **conformité des ressources** mais aussi de faire évoluer le GAR si besoin.
- Le GAR participe à la construction de la mise en œuvre du RGPD à l'Ecole, qui instaure une demande pour tous les acteurs de changement de pratique et de **prise en compte des données personnelles et de leur utilisation dès la conception**.

# Quid du registre RGPD de l'établissement avec les ressources GAR ?

## 1ère étape, le traitement GAR : exemple de fiche ENT du registre EPLE avec destinataire des données à ajouter

Le traitement de données GAR est sous la seule responsabilité du ministre chargé de l'éducation nationale. Les chefs d'établissement n'ont donc pas à inscrire ce traitement sur leur registre dans la mesure où ils ne déterminent ni les finalités ni les moyens du traitement.

Les chefs d'établissement doivent seulement veiller à inscrire le ministre chargé de l'éducation nationale comme destinataire des données des traitements relatifs aux ENT qu'ils mettent en œuvre dans leur établissement et dont ils sont responsables de traitement, dans la mesure où les données qui alimentent le traitement GAR proviennent de ces ENT.

- Le SDET V6.2 publié début février 2019 propose un exemple de fiche registre avec la mention du GAR comme destinataire des données : <http://eduscol.education.fr/sdet>
- Cet exemple peut être mis en forme avec le modèle qui vous a été préconisé par le DPD académique.

## 2ème étape, étude de la responsabilité des traitements pour des ressources qui offrent aux élèves et aux enseignants la possibilité de réaliser et d'enregistrer des travaux en ligne, directement sur le site de l'éditeur.

les productions d'élèves ou d'enseignants sont des données à caractère personnel (références juridiques à votre disposition si besoin), qui ne sont pas couvertes par le traitement GAR.

Il paraît opportun de vous (la DNE) saisir de cette question, [...], afin d'étudier la possibilité d'une modification du traitement GAR ayant pour objet d'ajouter les productions des élèves et des enseignants dans les données traitées.

- Une étude est en cours
- Trois options sont étudiées et comparées : la responsabilité complète du ministère en charge de l'éducation (GAR) ; la co-responsabilité ministère et établissement ; la seule responsabilité de l'établissement (cas actuel)
- Il est donc urgent... d'attendre les résultats de l'étude pour informer les établissements de l'éventuelle action à mener.